

Envoyé en préfecture le 05/09/2025 Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

ID: 029-252901145-20240531-B2024012-DE

délibération n° B2024-012 du bureau syndical Séance du 31 mai 2024

Programme ACTEE

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 00
Nombre de votants : 11

Le trente-et-un mai deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents:

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN:

-René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN:

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN:

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON:

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX:

-François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN:

-Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER:

-Thomas FEREC (Briec)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU

- Jacques RANNOU (Rosporden)

Collège des EPCI:

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

Marie-José TOULLEC, Maire de Bannalec a quitté la salle pour ce délibéré.

• <u>Services du SDEF</u>: Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

<u>Excusés</u>: Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Secteur de QUIMPER : Hervé HERRY (Ergué-Gabéric).

Est élu secrétaire de séance : Thomas FÉREC

Publié le

ID: 029-252901145-20240531-B2024012-DE

Programme ACTEE Délibération B2024-12

Le Président rappelle que le SDEF est lauréat d'appels à projets ACTEE.

Par délibérations successives du Bureau, il a été approuvé des listes d'audits énergétiques et de missions de maîtrise d'œuvre réalisées sur le patrimoine des communes.

Dans la continuité de ces programmes, des listes complémentaires sont présentées :

ACTEE CHENE – Audits énergétiques :

Le règlement financier du SDEF prévoit une participation du SDEF de 90% dans la limite de 2500 € par audit énergétique :

Collectivités	Etablissements
LENNON	Salle polyvalente
PLOGASTEL ST GERMAIN	Mairie
PLOGASTEL ST GERMAIN	Ecole
TREOGAT	Salle omnisport

ACTEE CHENE - Maîtrise d'œuvre :

Le SDEF a répondu à l'appel à projet ACTEE+ - Chêne pour le financement de missions de maîtrise d'œuvre :

Collectivité	Établissement	Coût global MOE	Aide sollicitée
GUILVINEC	Centre culturel Malamok	90 000€HT	67 500€HT
TREMEVEN	Groupe scolaire Yann-Fanch Kemener	60 000€HT	24 000€HT
CONCARNEAU	Centre Technique Communautaire	103 100€HT	20 620€HT
DAOULAS	Espace Kerneïs	66 000€HT	49 500€HT
LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU	Foyer rural	70 000€HT	24 500€HT
AUDIERNE	Bibliothèque	34 800€HT	6 960€HT
LE TREVOUX	Groupe Scolaire	110 000€HT	88 000€HT
BANNALEC	Ecole élémentaire publique	291 000€HT	37 500€HT

ACTEE CHENE - Outils de mesure et de suivi :

Le SDEF a répondu à l'appel à projet ACTEE+ - Chêne pour le financement d'un outil de mesure et de suivi :

Coût global	Aide sollicitée
120 000€HT	60 000€HT

Etudes de faisabilité pour l'installation de systèmes de chauffage à énergie renouvelable

Le marché concernant la réalisation d'études de faisabilité pour le remplacement de systèmes de chauffage gaz, fioul ou remplacement d'installations en chauffage électriques par des systèmes utilisant des énergies renouvelables prend fin le 31 décembre 2024.

Le taux de subventions du programme ACTEE + CHENE est de 50 % pour les études. Le SDEF est lauréat du programme ACTEE+ CHENE 1 et a obtenu les financements suivants pour la période 2024-2026 (ce programme ne nécessitait pas d'identifier les projets au préalable au stade de la candidature).

- 32 études à l'échelle d'un bâtiment / taux de subventions de 50 % plafonné à 3400€ HT par étude.
- 8 études de réseaux techniques / taux de subvention de 50 % plafonné à 6000€ HT par étude.
- Les études avec réseaux de chaleur ne sont pas acceptées par le programme ACTEE.

Envoyé en préfecture le 05/09/2025 Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

Pour les projets plus importants dont le cout des études se situerait entre 60 de la candidater pour les saisons suivantes du programme ACTEE+ CHENE, cependant chaque projet doit être identifié dès la candidature (une saison CHENE tous les 4 mois environ).

Pour les saisons suivantes du programme ACTEE+ CHENE des bonifications cumulables sont possibles (avec un plafond tous bonus confondus de 80%) sous conditions d'identifier les projets au stade de la candidature du SDEF à un AAP CHENE.

- 30 % pour les études de décarbonation
- 15 % pour les communes rurales
- 30 % pour le bâti scolaire

Le programme ACTEE ne subventionne pas les études concernant la création de réseaux de chaleur (accord cependant pour les réseaux techniques).

L'ADEME via le Plan Bois Energie Bretagne finance les études de faisabilité à hauteur de 70% pour les études dont le cout est supérieur à 10.000 € H.T.

Avec le règlement financier actuel, les collectivités ne disposent pas de subventions pour la part du cout des études se situant entre 3 000 € HT et 10 000 € HT (projets plus complexes ou avec réseaux techniques), alors que le programme ACTEE CHENE permet de financer ces études.

Il est donc proposé de revoir la participation financière du SDEF pour les études :

- étude de faisabilité de petits projets (à l'échelle d'un bâtiment) : la participation du SDEF reste inchangée, soit 90% de participation dans la limite de 3 000€ par audit,
- pour la part des coûts supérieurs à 3 000€, application de la subvention obtenue par le programme ACTEE.

Aides à l'installation de systèmes GTB des équipements de chauffage, ventilation, éclairage

Jacques MONFORT informe que le programme ACTEE 2 SUMAC prend fin le 30 juin 2024 et demande aux membres du Bureau si le SDEF doit continuer à participer au financement des installations de systèmes GTB des équipements de chauffage, ventilation, éclairage.

Le Bureau demande qu'un prévisionnel d'opérations prévues et chiffré soit présenté au prochain Bureau pour statuer sur la décision à prendre.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les listes présentées pour les audits énergétiques, les missions de maitrise d'œuvre et les outils de mesure,
- Fixe la participation du SDEF pour les études de faisabilité pour l'installation de systèmes de chauffage à énergie renouvelable comme suit :
 - étude de faisabilité de petits projets (à l'échelle d'un bâtiment) : la participation du SDEF reste inchangée, soit 90% de participation dans la limite de 3 000€ par audit,
 - pour la part des coûts supérieurs à 3 000€, application de la subvention obtenue par le programme ACTEE.

Le 03 septembre 2025

Le Président du SDEF Antoine COROLLEUR Le secrétaire de séance Thomas FÉREC

A Carlex